



n° 47 - Janvier 2019

Chronique Virsonnaise



Virson - Commune de Charente-Maritime

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal vous présentent
leurs meilleurs vœux pour l'Année 2019

Mairie de Virson

1 Place du souvenir - 17290 Virson
Téléphone : 05.46.35.51.96
@ : mairie@virson17.fr

Horaires d'ouvertures de la mairie

lundi : 8h30-12h30 / 13h00-18h00
mercredi : 8h00-12h30 / 13h00-17h00
vendredi : 8h00-12h30 / 13h00-17h00

SOMMAIRE

Mairie de Virson	2
Le mot du maire.....	2
Budget primitif 2018	3
Budget - en clair	4
Archives municipales	4
PLUi-H	5
84 hectares de zones humides.....	6
Travaux	7-8
Entretien des cours d'eau	9
Entretien des trottoirs.....	9
Incidivité.....	9
Police de sécurité du quotidien	9
Concert de musique grecque	10
Fête nationale.....	10
Octobre rose.....	11
Mille et un livres.....	11
AnimaJeux.....	12
Repas des Aînés	12
Bonne retraite Bérengère	13
Cantine	13
A l'école maternelle	14
AP3E	15
PAPJ	16
Virson s'anime.....	17
ACCA	18
Les archers virsonnais.....	18
Mon instant détente.....	18
Les petites mains virsonnaises	19
Les croqueurs de pommes.....	19
Le chalet des bois de St Vincent.....	20
11 novembre 2018.....	22
Commémoration du château des Granges.....	22
Anciens combattants d'Algérie	23
19 mars 1962.....	23
A votre service	23
Dates à retenir pour 2019.....	23

Chronique Virsonnaise n°47

Directeur de la publication : Thierry PILLAUD
Crédit photos : commune de Virson

Réalisation :

S.A.R.L Editions Conseils Informations
11 rue du Commandant Cousteau
33240 Saint André de Cubzac
Tél. 05 56 06 84 45 - www.conseil-information.com
Diffusion gratuite
Reproduction totale ou partielle interdite

LE MOT DU MAIRE

Chères Virsonnaises, chers Virsonnais,

2018, vient de se terminer, année atypique malmenée sur le plan climatique ainsi que sur le plan social.

Après un début d'année très pluvieux, nous avons connu un été sec avec des périodes caniculaires. La sécheresse s'est prolongée jusqu'à fin octobre ; été indien pour certains, cauchemar pour les agriculteurs.

Pluies dévastatrices, inondations à répétition, vents violents, les prévisionnistes nous mettent en garde contre ces phénomènes qui, avec le réchauffement climatique, seront de plus en plus fréquents et de plus en plus violents. Si les Etats ont les moyens de prendre des mesures pour faire en sorte de limiter le réchauffement, nous pouvons tous à notre niveau par des gestes simples y contribuer en contrôlant notre consommation énergétique.

2018, aura vu la disparition de deux grandes figures du show-biz français : Johnny Hallyday et Charles Aznavour. Ces deux chanteurs, même disparus resteront encore longtemps dans le cœur des français et resteront toujours vivants à travers leurs chansons.

2018, c'est aussi une deuxième étoile affichée sur le maillot des joueurs de l'équipe de France de football. Cette victoire aura permis un instant de souder les français autour de son équipe de France avant qu'un vent de révolte ne monte dans le pays.

En effet, la fin de l'année aura été marquée par le mécontentement des gilets jaunes qui défendent leur pouvoir d'achat. Ce mouvement social a pris une tournure violente et questionne le pouvoir en place sur la politique menée jusqu'à présent. Un nouveau modèle de société est-il à inventer ?

A la Communauté de Commune Aunis-Sud, le chantier du PLUiH se poursuit. L'enquête publique du PLUiH aura lieu au cours du deuxième trimestre 2019. Chacun pourra alors consulter les documents du PLUiH, émettre des remarques ou soulever des interrogations. Le PLUiH sera finalisé fin 2019 et sera opposable au 1er janvier 2020.

Le résultat de l'étude des zones humides réalisée en 2018 a été présenté au Conseil Municipal le 10 décembre 2018.

A la rentrée scolaire 2018, le grand changement a été le retour à la semaine de 4 jours. Avec les mercredis matins libres, les enfants ont la possibilité de se reposer, notamment en maternelle où les journées sont longues. Le départ à la retraite de la cantinière a amené la collectivité à revoir son organisation. Désormais la commune

fait appel à un prestataire pour la livraison des repas de la cantine.

Faute de subventions de la part de l'Etat la commune s'est vu dans l'obligation d'arrêter le projet de construction d'une nouvelle salle polyvalente. Cette décision a été prise avec regrets, mais la commune n'avait guère le choix, privée des aides de l'Etat.

A Virson, l'année 2018 aura été une année de travaux importants avec l'assainissement collectif dirigé par le Syndicat des Eaux.

Entre le lotissement les Côteaux de Virson, la rue des Charbonniers, la rue Auguste Gouineau, la rue de la Rochelle, la rue du Pas du Clerc, la Sergenterie, les travaux n'ont pas cessé. La station d'épuration a été commencée en avril 2018 dans des conditions difficiles.

La première tranche de travaux a été rendue compliquée par une météo pluvieuse qui a duré.

La deuxième tranche avec un temps plus clément s'est déroulée sans grosses difficultés.

Ensuite les travaux de la Levée de Tesson sont tombés pendant la période de sécheresse ; ce qui a facilité leur réalisation malgré un chantier très difficile vu la profondeur du réseau.

Je sais toute la gêne qu'ont pu engendrer ces travaux pour les riverains, mais ils sont nécessaires pour améliorer le quotidien de chacun et apportent une valeur ajoutée à la commune de Virson.

Après s'être arrêtés durant l'été, les travaux de la station ont repris en octobre. Elle est opérationnelle depuis le 22 octobre.

En 2019 les travaux marqueront une pose sur la commune de Virson puisqu'ils concerneront le Péré de Saint-Christophe et le Gué d'Aigrefeuille.

Je remercie le personnel communal pour le travail rendu tout au long de cette année 2018.

Je remercie aussi les Conseillers pour leur dévouement au service de la commune.

Que 2019 soit pour vous tous une Année pleine de projets, de joie, de bonheur, le tout avec une bonne santé. Je vous adresse à toutes et à tous mes Meilleurs Voeux pour cette nouvelle Année.

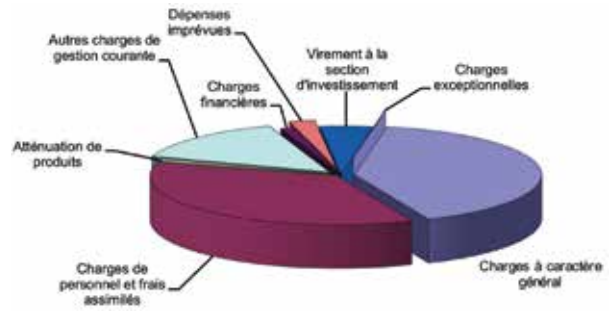
Thierry Pillaud.



BUDGET PRIMITIF 2018

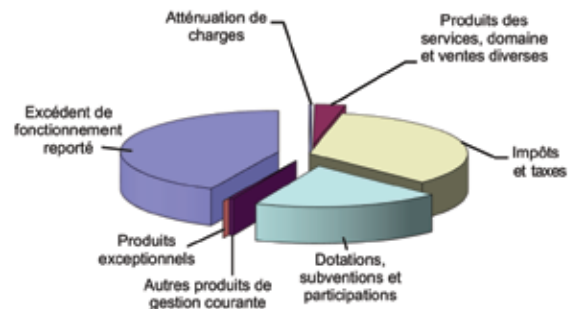
Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	279 550,40	41%
Charges de personnel et frais assimilés	247 400,00	36%
Atténuation de produits	4 500,00	1%
Autres charges de gestion courante	99 951,98	15%
Charges financières	7 900,00	1%
Dépenses imprévues	15 000,00	2%
Virement à la section d'investissement	31 600,00	5%
Charges exceptionnelles	200,00	0%
TOTAL DEPENSES	686 102,38	100%



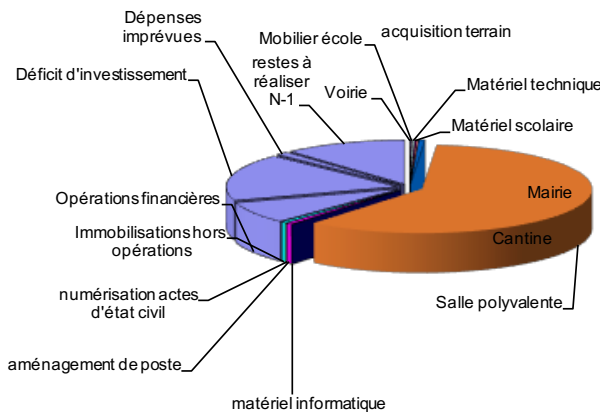
Recettes de fonctionnement

Atténuation de charges	1 300,00	0%
Produits des services, domaine et ventes diverses	21 400,00	3%
Impôts et taxes	234 000,00	34%
Dotations, subventions et participations	131 000,00	19%
Autres produits de gestion courante	3 300,00	0%
Produits exceptionnels	0,00	0%
Excédent de fonctionnement reporté	295 102,38	43%
TOTAL RECETTES	686 102,38	100%



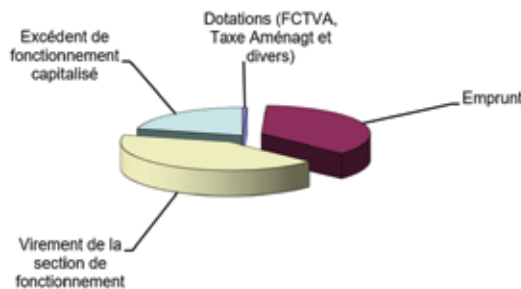
Dépenses investissement

Voirie	1 000,00	0%
Mobilier école	1 000,00	0%
acquisition terrain	0,00	0%
Matériel technique	2 000,00	0%
Matériel scolaire	1 500,00	0%
Mairie	1 500,00	0%
Cantine	5 000,00	1%
Salle polyvalente	520 000,00	60%
matériel informatique	1 000,00	0%
aménagement de poste	4 577,17	1%
numérisation actes d'état civil	1 000,00	0%
Immobilisations hors opérations	4 000,00	0%
Opérations financières	68 150,40	8%
Déficit d'investissement	149 884,48	17%
Dépenses imprévues	10 000,00	1%
restes à réaliser N-1	102 100,00	12%
TOTAL DEPENSES	872 712,05	100%



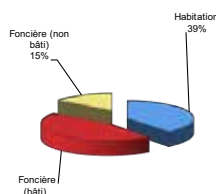
Recettes investissement

Dotations (FCTVA, Taxe Aménagt et divers)	15 327,00	2%
Salle polyvalente (subventions)	570 000,00	65%
aménagement de poste	2 100,00	0%
subventions d'investissement	1 700,57	0%
Restes à réalisés N-1	100 000,00	11%
Emprunt	0,00	0%
Virement de la section de fonctionnement	31 600,00	4%
Excédent de fonctionnement capitalisé	151 984,48	17%
TOTAL RECETTES	872 712,05	100%



Taux de fiscalité 2017

Vote des 3 taxes	Taux 2017	Taux 2018	Produit attendu
Habitation	9,92%	10,02%	82 485 €
Foncière(bâti)	18,69%	18,88%	95 986 €
Foncière (non bâti)	65,24%	65,91%	31 505 €
TOTAL			209 976 €



Le budget - en clair

Le budget est un document d'autorisation qui permet de faire fonctionner une commune. Sans le budget, la commune ne pourrait pas faire de dépenses. Le budget d'une commune doit être voté avant le 15 avril de l'année. Ce budget se divise en deux parties : la partie fonctionnement et la partie investissement. Chaque partie doit être votée à l'équilibre entre les dépenses et les recettes. Pour l'année 2018 la partie de fonctionnement est équilibrée pour un montant de 686 102,38€ et la partie investissement pour un montant de 872 712,05€. Pour construire un budget, il est important de répertorier les recettes puis de budgétiser les dépenses en fonction des recettes susceptibles d'être collectées par la commune. L'argent non dépensé durant l'année devient de l'excédent de fonctionnement. Cet excédent permet de faire face aux augmentations des charges et aux diminutions des recettes. La section investissement se construit de la même façon, il est très rare qu'elle soit en excédent. Pour combler le déficit d'investissement, il faut transférer le montant de la somme déficitaire de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Une commune peut donc transférer de l'argent de la section de fonctionnement à la section d'investissement mais l'inverse n'est pas possible.

Les différentes parties

► La partie dépense de fonctionnement permet de faire fonctionner la commune tout au long de l'année, cette partie regroupe :

- Les frais généraux : eau, électricité, téléphone, affranchissement, alimentation, fournitures diverse etc...
- Les frais de personnel : salaires, cotisations (URSSAF, CNFPT ...), service de remplacement
- L'atténuation de produits : les impôts, les charges à la CDC Aunis Sud
- Les autres charges de gestion courante : indemnités des élus, frais de déplacement pour les formations, les formations, SDIS etc...
- Les charges financières : le remboursement des intérêts concernant les emprunts
- Les dépenses imprévues
- Le virement à la section d'investissement : pour compléter l'équilibre de la section d'investissement

► La partie recette de fonctionnement qui regroupe :

- Les produits de services : concession dans le cimetière, redevance pour l'occupation du domaine public, la cantine
- Les impôts : taxes foncières et d'habitation, le FPIC etc...
- Dotations diverses : dotations de l'état etc....

- Autres produits de gestion courante : loyer du logement communal
- Produits exceptionnels : remboursement divers ...
- Atténuation de charges : remboursement des emplois avenir
- Excédent de fonctionnement reporté
- Ce sont donc principalement les impôts et dotations versés à la commune qui permettent de faire fonctionner la commune en finançant les salaires des agents, l'entretien des locaux, etc...

► La partie dépense investissement permet d'apporter un patrimoine à la commune. Ces investissements concernent principalement :

- l'achat de matériel technique,
- l'achat de matériel scolaire,
- l'achat de mobilier pour la mairie
- l'achat de mobilier pour la cantine,
- le remboursement des emprunts

► La partie recette investissement permet de financer ces dépenses d'investissement, elle regroupe :

- La FCTVA : TVA récupérée sur les dépenses d'investissement faites en N-2
- La taxe d'aménagement
- Les subventions dont peut bénéficier la commune suivant les projets
- L'emprunt

Pour éviter les emprunts il est possible de transférer de l'argent de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Ces recettes d'investissement sont toujours moins importantes que les dépenses d'investissement, de ce fait, une commune est souvent obligée de prendre dans l'excédent de fonctionnement.

Les impôts :

Les impôts se collectent de deux façons :

- dans la partie fonctionnement : taxe d'habitation, taxe foncière. Ces impôts servent à financer les dépenses de fonctionnement (charges de personnel, dépenses diverses). Cette taxe représente 34% du budget recette de fonctionnement
- dans la partie investissement : taxe d'aménagement (pour les constructions, les agrandissements). Cette taxe permet de financer les dépenses d'investissement de la commune. Cette taxe représente 2% du budget de recette d'investissement, elle est regroupée avec la FCTVA.

Aurélie Boulan, Secrétaire de Mairie

Archives municipales

Début 2018, la mairie a employé une archiviste pour classer les documents de la commune.

La mairie n'avait pas fait appel à une archiviste depuis de nombreuses années et l'accumulation des dossiers était importante.

Beaucoup de documents étaient conservés alors qu'ils auraient dû être détruits, mais dans le doute il est toujours préférable de garder.

Le rôle de l'archiviste est d'évaluer l'importance du contenu des documents. Après expertise, elle trie les documents collectés et les organise de façon cohérente. Elle prend les mesures pour en assurer leur conservation, leur restauration et leur sécurisation. Elle assure également le rangement des documents, met en place leur conditionnement et supervise la destruction de certains documents, selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Après avoir passé une annonce par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Charente-Maritime et reçu plusieurs candidats c'est Madame Emilie Bégué, archiviste de métier qui a été recrutée pour deux mois. Madame Bégué a l'habitude de ces missions et va de mairie en mairie

pour réaliser le classement des archives. Après Virson, elle avait une mission de plusieurs mois, de même nature à la mairie d'Aigrefeuille d'Aunis.

Elle a passé deux mois à Virson pour répertorier

tous les documents présents dans la mairie. Tous ceux destinés à la destruction ont été consignés sur un listing et emmenés à CYCLAD qui est habilité pour leur destruction. Ceux à conserver ont été soigneusement classés et répertoriés.

Ils ont pris place dans la salle des archives aménagée à cet effet par l'employé municipal.

Avec ce nouveau classement, il est beaucoup plus aisé pour la secrétaire de faire des recherches.

Avant de terminer sa mission, l'archiviste a formé la secrétaire de mairie à la gestion de sa production de documents.



PLUi-H

Aunis Sud 2030 : DU PROJET AU CONCRET

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a constitué la deuxième étape de l'élaboration du PLUi-H.

À travers son écriture, les élus d'Aunis Sud ont défini les ambitions de la Communauté de Communes à horizon 2030. Plusieurs domaines sont concernés et intéressent chaque habitant du territoire : habitat, équipements, économie, environnement, mobilité...

Pour traduire concrètement cette stratégie, il faut désormais localiser les secteurs qui auront vocation à accueillir ce développement futur mais aussi les espaces à préserver de l'urbanisation.



PLUi-H : Où et comment construire demain ?

C'est à cette question que répondra à terme le futur PLUi-H d'Aunis Sud. Entamée en 2017, l'élaboration de ce document stratégique pour l'avenir de notre territoire s'achèvera fin 2019.

Que s'est-il passé ces derniers mois ?

En tenant compte des spécificités de chaque commune, les élus du territoire ont défini ensemble la **localisation du développement futur et les nouvelles règles en matière d'urbanisme** : Quels seront les futurs sites de projet ? A quelles vocations seront-ils destinés ? A quoi devront ressembler les constructions ? Dans quels secteurs l'urbanisation sera-t-elle interdite au regard des enjeux agricoles et naturels ? etc.

L'objectif de cette étape est de **se donner des outils pour concrétiser les ambitions définies par les élus à horizon 2030** en matière d'habitat, d'équipements, d'économie, d'environnement, de mobilité...

LES ÉTAPES INCONTOURNABLES



POUR METTRE EN ŒUVRE LE PROJET DE LA CdC AUNIS SUD, TEL QU'IL EST DÉFINI DANS LE PADD, LES ÉLUS ONT À LEUR DISPOSITION TROIS INSTRUMENTS RÉGLEMENTAIRES.



► LE ZONAGE : OÙ CONSTRUIRE

Le plan de zonage divise le territoire de la CdC en zones et secteurs soumis à des réglementations différentes. On distingue quatre types de zone :

Les zones urbaines (zone U)

U : Zones où les équipements publics sont déjà installés. Ces zones sont urbanisées.

Les zones à urbaniser (zone AU)

AU : Généralement en continuité des zones urbaines. Elles seront urbanisées dans un futur plus ou moins proche.

Les zones agricoles (zone A)

A : Exclusivement utilisées pour l'activité agricole. Une exception peut être faite pour les services publics ou collectifs

Les zones naturelles ou/et forestières (zone N)

N : Font l'objet d'une préservation de par leur intérêt naturel ou paysager. Ces zones peuvent, avec autorisations, accueillir des constructions mais sous certaines conditions

► LE RÈGLEMENT : COMMENT CONSTRUIRE

Le règlement définit les conditions applicables aux futures constructions pour chaque zone délimitée dans le plan

- Quels types de construction sont autorisés et interdits ?
- Comment doit s'implanter la construction sur la parcelle ?
- Quelle hauteur et quelle emprise peut-elle avoir ?
- Quelles sont les règles à respecter pour son aspect extérieur ?

► LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Les OAP expliquent comment la Communauté de Communes et les communes souhaitent encadrer l'aménagement de secteurs stratégiques donnés.

Elles peuvent concerner des secteurs bâtis ou non, une ou plusieurs parcelles, quel que soit le ou les propriétaire(s) et leur statut : public ou privé. Une OAP comporte un schéma qui définit des principes d'aménagement (avec une légende détaillée) et un encart «programme» qui explique le nombre et le type de constructions attendus, précise les densités à respecter et les éléments naturels et patrimoniaux à préserver

Où puis-je formuler mes remarques ?

Jusqu'à l'arrêt du PLUi-H qui marquera la fin de la phase d'élaboration, vous pouvez encore vous exprimer dans les registres disponibles au sein de chaque mairie ou bien par courrier, adressé au Président de la Communauté de Communes.

Mais le rendez-vous à ne pas manquer sera celui de l'enquête publique du PLUi-H. Celle-ci se déroulera à la fin du printemps, pour une durée d'un mois. Elle vous permettra de consulter l'ensemble des documents du PLUi-H et d'émettre vos remarques et questions auprès d'un commissaire enquêteur. Suite à cette étape toutes les remarques seront analysées et le PLUi-H éventuellement amendé en conséquence avant d'être définitivement validé.

**Contact : Communauté de Communes Aunis Sud : 44 rue du 19 mars 1962, 17700 Surgères
plui@aunis-sud.fr – www.aunis-sud.fr**

Virson, une commune riche de 84 hectares de zones humides

La Communauté de Communes Aunis Sud a lancé en septembre dernier 2017 une démarche d'inventaire des zones humides qui s'achèvera début 2019.

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Pour la Loi sur l'eau de 1992, une zone humide est constituée de « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

On peut trouver de zones humides en forêt, en prairies, en culture, etc. On les reconnaît donc grâce à l'eau DANS le sol, car elle y laisse des traces que l'on va chercher à la tarière, et à une végétation caractéristique dite hygrophile (jonc, carex, renoncule rampante...).

Il ne faut pas les confondre avec les zones inondables, qui sont des lieux habituellement émergés mais que les eaux peuvent recouvrir par ruissellement ou débordement de cours d'eau par exemple. En zone inondable, l'eau est SUR le sol.

Il peut arriver cependant que des zones humides soient également inondables, et vice versa...

Zones humides, zones utiles !

Les zones humides permettent une protection de la qualité de l'eau des cours d'eau et des nappes phréatiques. Celles présentant une végétation caractéristique vont créer une barrière naturelle avant le cours d'eau ou la nappe. Dans ces zones, les polluants vont être ralentis et sédimenter sur place. Ils peuvent par la suite être éliminés par biodégradation ou prélèvement par la végétation.

Par ailleurs, les zones humides peuvent épurer les nitrates qui s'infiltrent dans le sol et contaminent les nappes. Cette épuration est réalisée par prélèvement par la végétation ou par dénitrification bactérienne.

De plus, beaucoup abritent tout au long de l'année une biodiversité exceptionnelle : amphibiens, poissons, insectes, oiseaux, rongeurs, plantes hygrophiles... dont beaucoup d'espèces en danger.

Enfin les zones humides présentent des intérêts variés du point de vue socio-économique ou culturel. Elles peuvent être cultivées, valorisées en pâtures pour l'élevage ou en plantations (de peupliers par exemple). Certaines vont être des lieux de loisir (chasse, pêche, balade), de conchyliculture...

La préservation des zones humides est donc décisive pour la gestion hydrologique et environnementale du territoire.

L'inventaire, 1ère étape pour les connaître et ne plus les détruire

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat (PLUiH), l'inventaire des zones

humides d'Aunis Sud est obligatoire. Il permet de vérifier que les zones concernées par les opérations prévues par le PLUi-H ne sont pas des zones humides, et de limiter les aménagements ou constructions nuisibles à leur bon fonctionnement naturel.

Le travail de repérage et d'identification des zones humides grâce au sondage des terrains à la tarière et à l'observation de la flore suit une méthodologie précise. Il associe tout au long de la démarche les acteurs des communes (élus, agriculteurs, randonneurs, membres d'association de protection de la nature, des syndicats de rivières...) et leur fait valider les résultats avant passage en conseil municipal.

Après un travail cartographique permettant de « prélocaliser » les endroits les plus susceptibles d'abriter des zones humides, les 2 bureaux d'études choisis par la Communauté de Communes ont parcouru toutes les communes concernées pour identifier et délimiter les zones humides grâce aux critères de la végétation typique et du sol (sondages à la tarière à main).

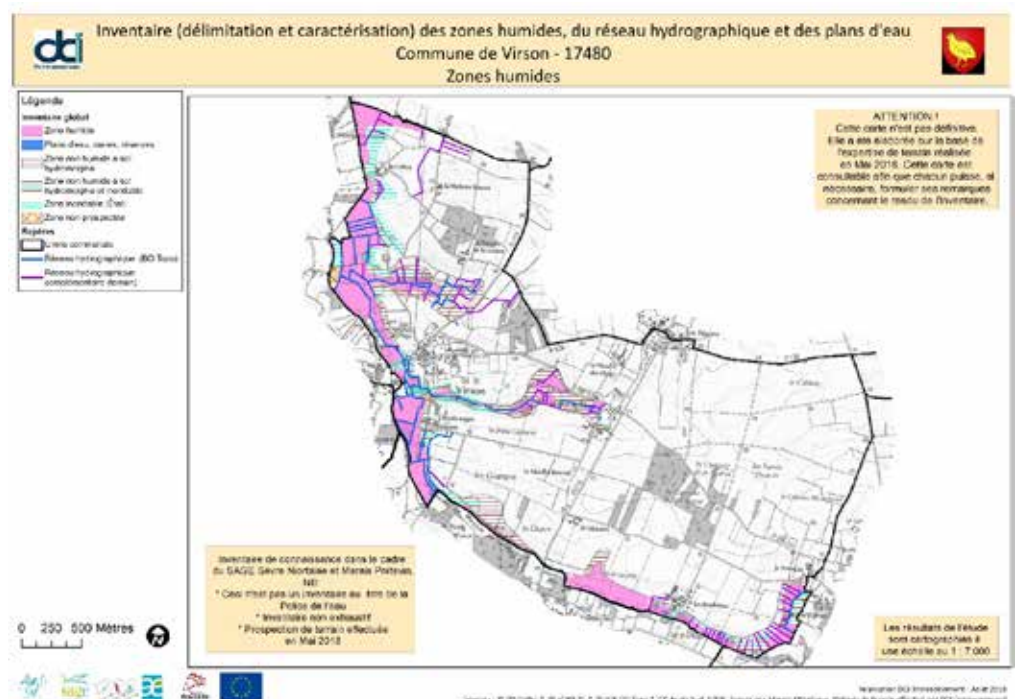
Les cartographies réalisées ont également fait l'objet de mises à disposition publiques dans chacune des communes concernées pour recueillir l'avis de la population.

Et à Virson, quel résultat ?

Lors de la phase de terrain à Virson, qui a duré 5 jours en mai 2018, 635 sondages pédologiques ont été réalisés.

La surface de zones humides trouvée est assez conséquente : 83,96 hectares soit 8,4 % de la surface communale. Ce sont majoritairement des terres cultivées.

La carte ci-dessous présente leur répartition (zones humides en rose).



Les travaux de la commune

Les bâtiments de la commune

Cette année, les travaux ont concerné la toiture de la cantine, la chaufferie ainsi que la partie la plus ancienne de l'école.

LA CANTINE

Suite à la neige du début de l'année, il a été constaté qu'une partie de la toiture du bâtiment nécessitait quelques travaux. En effet les années conjuguées au gel et aux pluies ont rendu poreuses les tuiles de rive. Lors des vacances de pâques, Mr. Schmitt et Mr. Moreau ont remplacé et scellé les nouvelles tuiles sur les deux côtés de la toiture.

Le fonctionnement de la cantine a changé début septembre avec le départ de Bérengère en poste depuis 37 ans. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

La commune a opté pour la livraison des repas par le groupe Restoria comme les autres écoles du RPI. L'installation de deux nouveaux fours pour la remise à température des plats livrés a donc été nécessaire. Mme Julie Bridonneau qui travaillait déjà en partie avec Bérengère est désormais aux commandes de la cantine. Bienvenue à elle.

LA CHAUFFERIE

Mise en service en 2003, la chaudière à bois déchiqueté fut l'une des premières à être installée sur le département. Elle permet de chauffer tous les bâtiments communaux se trouvant à proximité (mairie, bibliothèque, salle des fêtes, salle des associations, écoles, cantine). Cette année, après le foyer remplacé en 2016 et le boîtier de commande des pales pour l'alimentation en copeaux en 2017, c'est le silo, profond de 4 mètres, qui a subi quelques transformations.

En premier lieu, il a fallu le vider des copeaux décomposés afin de pouvoir retirer les racines qui avaient réussi à s'infiltrer à travers les murs. Elles commençaient à envahir le silo et menaçaient de bloquer le mécanisme d'alimentation de la chaudière. Profitant des vacances de la Toussaint, Messieurs Bertin, Pillaud, Schmitt et Moreau ont retiré 4 à 5 m3 de déchets à l'aide d'un palan et du tracteur de la commune. Afin d'éviter ces désagréments par la suite, les deux murs non crépis ont été enduits sur environ un mètre de hauteur. Quatre tôles ont été installées dans les angles du silo pour y restreindre l'accumulation des copeaux lorsque les pales tournent pour alimenter la chaudière.

L'ÉCOLE

Dans la partie la plus ancienne, le couloir qui dessert les deux classes ainsi que les sanitaires, nécessitaient d'être remis au goût du jour et d'être réaménagés pour plus de fonctionnalité.

Dans les sanitaires, un lavabo double positionné à hauteur des enfants a remplacé le lavabo simple trop haut, un urinoir ne nécessitant plus de marche a remplacé l'ancien pour plus de sécurité. Côté hygiène, les murs des toilettes ont été recouverts de faïence, ceci facilitera le travail des Atsem et permettra un nettoyage plus aisé.

Dans le couloir, la peinture jaune des murs a laissé place à une teinte vert d'eau. Cela donne plus de luminosité et de clarté au couloir. Pour protéger les murs du frottement des sacs, les parties basses ont été recouvertes de lambris pvc. Sur les parties hautes, des tasseaux permettent de mettre en valeur les travaux des enfants tout en préservant les nouvelles peintures.



L'ÉGLISE ET LE CIMETIÈRE

Suite à l'effondrement d'une partie du mur du cimetière, au mois de juin, Mr. Schmitt et Mr Giraud, agent de l'Association d'aide à l'Emploi d'Aigrefeuille employé pour les travaux de printemps, ont déblayé les pierres et ont remonté le mur en parpaings. Ils l'ont ensuite recouvert de tuiles. Une plate-forme en enrobé a été créée devant le portail du cimetière. Une place handicapée a été matérialisée à proximité de l'entrée du cimetière. L'entourage de la porte principale de l'église exposé ouest a subi les outrages du temps. La pluie et le gel avait rongé les pierres. Il a été restauré et recrépi par l'agent communal.



Les travaux d'assainissement

LA STATION

C'est dans de bonnes conditions que les travaux se sont déroulés; mis à part le vandalisme dont l'entreprise a été l'objet (vol de carburant et intrusion dans la cabane de chantier à plusieurs reprises malgré les précautions prises par celle-ci).

Après la réalisation de deux bassins de filtration, les chasses* sont positionnées. Les roseaux sont plantés et les bassins remplis d'eau avant les congés d'été. En octobre, l'entreprise a procédé aux dernières finitions ainsi qu'à la clôture du site. A ce jour, la station de 600EH (équivalent habitants) est en service depuis le 22 octobre avec le raccordement du lotissement des Coteaux de Virson.

*réservoirs qui collectent les eaux usées qui, une fois plein, grâce à des flotteurs, se vident dans les bassins de filtration.



L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Petit rappel :

- ces travaux sont réalisés par le syndicat des eaux de la Charente-Maritime (maître d'ouvrage).
 - le cabinet Socama (maître d'oeuvre) est représenté par M. Thuliez.
 - le nouveau réseau sera entretenu par la Rese représenté par M. Malissen.
- Ces travaux sont décomposés en 4 tranches. A ce jour, les deux premières tranches sont pour ainsi dire terminées. Petit changement dans la programmation des travaux pour 2019 : la troisième tranche concernera le Péré de Saint-Christophe et le Gué d'Aigrefeuille. La quatrième tranche, pour 2020, verra le raccordement de la rue des Granges et des impasses des Sources et des Fleurs.

Coût des travaux :

- station épuration 475 000 € HT
- coût des réseaux 1680000 € HT
- coût renouvellement en eau potable 363 000 € HT.



Le monument aux morts

En cette année du centenaire de la « grande guerre », le monument aux morts se devait d'être à la hauteur. Ainsi il a été décidé de lui refaire une beauté ! C'est donc un petit groupe du conseil, aidé de l'employé communal qui s'est mis à la tâche. En premier lieu, il a fallu démonter et nettoyer les plaques de marbre. Ponçage et décapage ont été menés de main de maître ! Puis chaque lettre a été repeinte en noir par Mme Carcault. Mr. Schmitt après avoir nettoyé le monument, ainsi que le parvis de la mairie a procédé à la peinture de la stèle.



C'est donc devant un monument aux morts resplendissant que les commémorations du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918, se sont déroulées cette année.



La première tranche, secteur du Vieux Bourg, s'est terminée en avril 2018. La seconde tranche a succédé directement à la première avec le secteur de la Sergenterie et la partie de la route de la Rochelle, depuis l'impasse des Sources jusqu'à la sortie du bourg en direction des Haies, occasionnant perturbations et déviations pour les usagers. Sur cette route, deux postes de refoulement sont installés : un sur la contre-allée du lotissement de la Sergenterie et le second juste avant le vieux Bief. Chaque habitation est maintenant équipée de son coffret qui pourra être relié après autorisation écrite du syndicat des eaux. Chaque propriétaire aura alors deux ans pour se raccorder au réseau d'assainissement collectif.

Actuellement, les travaux se déroulent sur la levée de Tesson. Gros chantier qui a démarré le 3 septembre et perturbé les allées et venues des habitants qui n'ont pas d'autre chemin d'accès. Malgré une arrière-saison sans pluie, la fin des travaux se retrouve retardée d'un mois du fait de la proximité du cours d'eau. Les tranchées d'environ 1 mètre de profondeur en fond d'impasse, terminent à 4 mètres de profondeur juste à côté du cours d'eau. La mise en place de pompes pour évacuer l'eau a été nécessaire à partir 2,5 mètres ralentissant ainsi les travaux. De plus, pour que la troisième tranche, qui verra le Péré de Saint-Christophe et le Gué d'Aigrefeuille raccordés au poste de refoulement de la levée de Tesson puisse se faire, il a fallu traverser le cours d'eau au niveau du premier pont. Cela ne s'est pas fait sans quelques soucis à cause des précipitations tombées à ce moment là.

Conscientes de la gêne occasionnée pour la population, les entreprises qui ont travaillé sur le chantier ont tout mis en œuvre pour faciliter l'accès aux riverains dans la mesure du possible.

R.M.

Entretien des cours d'eau



Selon l'article L214-15 du Code de l'Environnement, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau, sans toutefois en modifier le débit. Cet entretien doit être réalisé dans le respect de l'écosystème du cours d'eau. Il doit s'assurer de la bonne tenue des berges qui appartiennent au propriétaire riverain de la parcelle.

Le riverain est propriétaire jusqu'à la moitié du lit du cours d'eau, la seconde moitié appartenant au riverain d'en face. Cependant l'eau et les poissons ne lui appartiennent pas.

Il possède simplement un droit d'usage de l'eau. Les opérations de prélèvement d'eau sont soumises à l'accord préalable des Services de Police de l'Eau. S'il désire pêcher depuis sa propriété, il doit détenir une carte de pêche comme tout un chacun.

Suite au passage du cours d'eau, lors des travaux d'assainissement Levée de Tesson, la DDTM a demandé le reprofilage du lit d'étiage par l'apport de matériaux. De grosses pierres ont été mises en place sur les rives du cours d'eau afin de former un V évasé, à l'identique de l'amont et de l'aval. Ceci a permis de réduire la largeur du lit d'étiage.

T.P.

L'entretien des trottoirs

Puisque la mairie ne peut plus utiliser de produits phytosanitaires, elle attend de ses administrés un geste citoyen et les invite à arracher les herbes folles qui poussent sur le trottoir devant leur propriété.

Ce geste simple, s'il est fait régulièrement, ne demande que peu de temps.

Certains administrés vont dire : on paie des impôts pour ça ; mais justement, s'ils ne veulent pas les voir augmenter davantage, il est important que chacun participe au désherbage du trottoir devant sa propriété.

L'emploi des produits phytosanitaires étant interdit depuis le 1er janvier 2017 pour garantir la santé de tous et préserver la biodiversité, la nature reprend ses droits et les trottoirs verdissent souvent à l'excès. Si, auparavant, un passage de désherbant à la période propice permettait d'être tranquille pour plusieurs mois, le désherbage manuel nécessite plusieurs passages par mois pour obtenir le même résultat. La collectivité sans l'aide des administrés ne pourra plus assurer ce nettoyage. Il faudra donc que les gens se prennent en charge et arrachent les herbes indésirables qui poussent devant chez eux. Ce coup de main citoyen devient essentiel. Ce n'est pas une découverte ou une invention nouvelle puisque c'est ce qui se pratiquait couramment par nos parents et grands-parents avant l'usage intensif des désherbants.

Je remercie au nom de la collectivité tous ceux qui ont bien compris l'enjeu et qui entretiennent le trottoir au droit de leur propriété. J'invite tous les Virsonnais à faire la même chose.

T.P.

Incivilités, dégradations, actes de malveillance

● **Chaque année, malheureusement nous sommes contraints de publier dans notre bulletin un article sur les incivilités et actes de malveillance.**

● Poubelles renversées ou jetées dans le ruisseau, dégradations sur le terrain de tir à l'arc, bacs de fleurs abîmés, détritiques et bouteilles en verre jetés sur la plaine de jeux, immondices déposées au bord des routes, vol de vélo, objets jetés sur le toit de l'école, etc... sont autant d'actes d'incivilité qui empoisonnent la vie de la collectivité et perturbent le bien-être et la quiétude des concitoyens.

● Il est très difficile de mettre un nom sur les auteurs de ces actes. Les gendarmes font pourtant des patrouilles régulières mais la brigade de Surgères couvre un territoire très étendu et ils ne peuvent pas être partout à la fois.

● Chaque année des cambriolages ou tentatives de cambriolages sont commis sur notre commune. Il ne faut pas, pour autant tomber dans la psychose car Virson n'est pas la commune la plus touchée selon les statistiques de la gendarmerie. Mais il est bon malgré tout de rester vigilant et de prendre toutes les précautions pour ne pas tenter les voleurs. Nous travaillons en étroite collaboration avec la gendarmerie de Surgères et nous sollicitons votre participation.

● Ainsi, nous vous invitons à vous manifester auprès du secrétariat de la mairie ou mieux directement auprès de la gendarmerie pour signaler tout comportement suspect ou acte de vandalisme dont vous pourriez être témoin.

● Nous vous demandons de ne pas intervenir vous même mais de relever tout élément qui permettrait d'identifier les individus impliqués (véhicules utilisés, modèles, plaques d'immatriculation, description physique, habillement...). En cas de flagrant délit de cambriolage chez des voisins, n'hésitez pas à faire le 17.

● Je vous remercie de votre collaboration dans l'intérêt de tous.

T.P.

Police de sécurité du quotidien

● **La Compagnie de Brigade de Gendarmerie de Surgères a un nouveau chef depuis le 1^{er} septembre 2018.**



● En effet, le Capitaine Gélinau a été remplacé par le Lieutenant de Gendarmerie Martial Grandidier. Originaire de l'Est de la France, il arrive du département de l'Oise où il commandait la Brigade de Orry-la-Ville. Dans le cadre de la mise en place de la police de sécurité du quotidien, pour chaque commune couverte par le secteur de la gendarmerie de Surgères, un gendarme référent est désigné.

● Pour la commune de Virson, le gendarme référent est le gendarme Labbé, nouvellement arrivé à la Compagnie de Brigade de Surgères.

● Tous les mois, le Maire aura un contact physique ou téléphonique avec le gendarme Labbé pour faire le point sur les événements qui ont pu avoir lieu depuis le dernier contact.

● Tout élément délictueux ou tout signalement porté à la connaissance de la Mairie sera notifié par mail au gendarme Labbé. Ainsi, le gendarme référent fera un suivi personnalisé de la situation de la commune, ceci dans le but d'une plus grande efficacité.

● De même des contrôles de vitesse seront régulièrement réalisés sur les axes les plus fréquentés de la commune.

T.P.

Concert de musique grecque

La Grèce était à l'honneur pour le concert du 8 décembre dans l'église.

Le duo de guitares Takis Jobit et Patrick Lairain nous a enchanté avec cette musique douce et entraînante. Une heure trente de pur bonheur ! Vin chaud et pâtisseries ont clôturé cette soirée toute en douceur.

C.C.



Fête nationale

Le 14 juillet 2018, après le traditionnel apéritif républicain offert par la municipalité, tout le monde s'est réuni pour un pique-nique sous les frênes de la plaine de jeux.

L'après-midi s'est prolongée avec des jeux de société et des jeux de palets.

Toutes les personnes présentes ont passé un bon après-midi sous un soleil radieux et comptent bien revenir l'an prochain.



Octobre Rose



Des Rubans Roses devant la mairie !

La municipalité, depuis 3 années, soutient l' Association **LUCIDE 17** dans son action pour le dépistage du cancer du sein.

C.C.



Continuez à nous rendre visite, ou dépêchez-vous de venir faire notre connaissance !
Tous les prêts sont gratuits, alors ne vous privez pas du bonheur de lire !

La bibliothèque Mille et un Livres est ouverte



**le jeudi
de 16h30 à 18h30
&
le samedi
de 10h à 12h**



Les enfants de la maternelle y viennent chaque semaine par groupes. Les petits et moyens, le lundi matin et les grands, le jeudi après-midi. Une histoire leur est racontée et ils empruntent un livre.

LE PRÊT DES LIVRES EST GRATUIT

Beaucoup d'ouvrage sur les rayonnages : Romans, Policiers, Documentaires, Biographies, magazines
Tout y est pour vous satisfaire !

Si vous avez une demande particulière, la bibliothèque départementale de Saintes peut nous la fournir. Les bénévoles vous attendent.

Pour tous renseignements, suggestions en dehors des permanences, vous pouvez nous contacter à cette adresse mail : biblio-virson17@outlook.fr
Si vous disposez de temps libre, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe de bénévoles



C.C.

ANIMA'JEUX du 21 avril

En plein cœur du printemps et par une journée très ensoleillée, l'association Aunis GD est venue se poser pour quelques heures sur la plaine de jeux.

Sur le thème de la fête foraine, ils nous ont proposé une multitude de jeux en bois pour petits et grands ainsi que des ateliers créatifs et de maquillage. Une énorme structure gonflable en forme de serpent géant a beaucoup amusé les enfants.

La chasse aux œufs proposée par la municipalité a complété cet après-midi récréatif. Chaque enfant est reparti avec son sachet de chocolat.

L'association AP3E proposait pâtisseries et boissons chaudes et froides.

C.C.



Repas des Aînés

Pour ne pas faillir à la tradition, en ce 1^{er} décembre a eu lieu le repas des aînés.

De tous âges, ils se retrouvent pour déguster le bon repas préparé par Monsieur Gardelle comme d'habitude.

Les conversations vont bon train entre deux bouchées.

Ce fut aussi l'occasion de souhaiter un bon anniversaire à une virsonnaise qui fêtait ses 88 printemps.

C.C.



MAIRIE

1 Place du Souvenir - 17290 Virson

Tél..... 05.46.35.51.96

Emailmairie@virson17.fr

Internet www.virson17.fr <http://virson.fr>**Heures d'ouverture :**

Lundi..... 8h30-12h30 / 13h00-18h00

Mercredi..... 8h00-12h30 / 13h00-17h00

Vendredi..... 8h00-12h30 / 13h00-17h00

BIBLIOTHÈQUE

1 Place du Souvenir - 17290 Virson

Jeudi..... 16h30-18h30

Samedi..... 10h00-12h00

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES

44 rue du 19 mars 1962 - 17700 Surgères

Tél..... 05 46 07 22 33

Fax..... 05 46 07 72 60

Mail.....contact@aunis-sud.fr

Site internet.....www.aunis-sud.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi - jeudi..... 9h00-12h00/14h00-17h00

Vendredi..... 9h00-12h00/14-00-16h00

VIRSON**MEMENTO MUNICIPAL****COUYADE FORESTIER**Assurance
Professionnels et ParticuliersAgriculteurs - Artisans
Commerçants - Particuliers
Fonctionnaires**05 46 35 50 77**bertrand.couyade@mutuelledepoitiers.fr
4 place République AIGREFEUILLE

ORIAS 07 007 425 WWW.ORIAS.FR

Les Formalités... où se renseigner ?**Carte Nationale d'identité / Passeport :**<https://passeport.ants.gouv.fr>**Carte d'Electeur**

(Inscription jusqu'à 30 jours avant le prochain scrutin)

Mairie du Domicile

Autorisation de sortie du Territoire pour un mineur

Mairie du Domicile

Carte Grise

En ligne : service public

Déclaration de naissance

Mairie du lieu de naissance

Mariage / PACS

Mairie choisie pour l'événement

Déclaration de décès

Mairie du lieu de décès

Copie intégrale ou extrait de l'acte de naissance, mariage, décès

Mairie de naissance, mariage, décès

Extrait de casier judiciaire

Casier judiciaire national de Nantes (02.51.89.89.51)

Carte Nationale d'Identité

Vous souhaitez faire une carte d'identité. La Mairie de Virson ne pourra en aucun cas vous la délivrer, le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous devrez vous rendre à n'importe quelle Mairie à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. Sur notre département 35 mairies sont agréées. Les plus proches sont : La Jarrrie - Surgères - Rochefort.

ATTENTION : vous devez obligatoirement prendre rendez-vous avant de vous déplacer.

La Jarrrie : 05 46 35 80 27 - Surgères : 05 46 07 00 23 - Rochefort : 05 46 82 65 21

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais peuvent augmenter de manière significative.

Il faudra vous rendre en Mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives nécessaires. Elles diffèrent selon la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport...

La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un mineur est valable 10 ans.

Le mineur et son responsable légal doivent se présenter ensemble au guichet, leur présence est indispensable. Le parent doit présenter sa propre pièce d'identité. Pour un enfant de plus de 12 ans, ses empreintes sont prises au guichet.

Pièces à fournir

Si vous avez fait une pré-demande en ligne, <https://passeport.ants.gouv.fr> vous devez vous munir du numéro, le guichet récupérera vos données. Sinon, il faut remplir et signer le formulaire CERFA n°12100*02 disponible au guichet.

Pas de passeport ou périmé

- Une photo d'identité récente et conforme aux normes
- Justificatif de domicile : original + photocopie
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original (sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé) ou pour une naissance à l'étranger) + Justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie
- Vous avez un passeport valide
- Une photo d'identité récente et conforme aux normes
- Justificatif de domicile : original + photocopie
- Passeport : original + photocopie

Retrait de la carte

- La carte doit être retirée par le demandeur au lieu du dépôt du dossier.
- Elle doit être retirée dans un délai de 3 mois suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

Ces gestes qui sauvent...

QUE FAIRE FACE A UN ARRÊT CARDIO-RESPIRATOIRE D'UN ADULTE ?

1) ALERTEZ OU FAITES ALERTER LES SECOURS (SAMU 15 ou POMPIERS 18)

2) VÉRIFIEZ SA RESPIRATION ET LIBÉREZ LES VOIES AÉRIENNES

Mettez la personne sur le dos, sur un plan dur.
Agenouillez-vous et mettez 1 main sur son front.

Avec l'autre main relevez le menton et basculez doucement la tête vers l'arrière.

Regardez et écoutez si la personne respire.



3) FAITES DEUX INSUFFLATIONS

Si la personne ne respire pas : pincez son nez et couvrez sa bouche avec la vôtre puis soufflez 2 fois lentement.

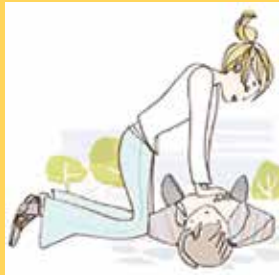
Sa poitrine doit se soulever à chaque fois que vous soufflez.

Entre chaque insufflation respirez une bouffée d'air.

4) VÉRIFIEZ DE NOUVEAU SA RESPIRATION

5) LE MASSAGE CARDIAQUE

Si la personne ne respire toujours pas :



Mettez vos mains l'une sur l'autre. Positionnez-les entre ses 2 seins, bien au milieu de sa poitrine, vos épaules à la verticale de vos mains. Poussez vos mains rapidement vers le bas, les bras bien tendus, les coudes bloqués. Vos mains doivent descendre de 4 centimètres, puis laissez-les remonter et recommencez ainsi 30 fois de suite rapidement.

6) ET CONTINUEZ AINSI

Continuez en alternant 2 insufflations (étape 3) et 30 compressions (étape 5). Si la personne reprend connaissance, respire ou parle arrêtez le massage et couchez-la sur le côté en attendant les secours.

Attention ! les conseils ci-dessus ne remplacent pas une formation au secourisme dispensée par un organisme agréé ou une association habilitée (Croix Rouge, Protection Civile,...). Seule une telle formation vous permettra de pratiquer le secourisme avec un maximum d'efficacité et de sécurité.

UN DÉPLACEMENT,
UNE COURSE,
UNE SORTIE FAMILIALE

RN TRANSPORT
S'OCCUPE
DE VOUS...



Nina RODIER
17290 CHAMBON

TRANSPORT DE PERSONNES
A MOBILITÉ RÉDUITE
06 47 46 11 33

URGENCES

SAMU	15
Police Secours.....	17
Pompiers.....	18
Pharmacie de nuit	3237
APPEL D'URGENCE EUROPEEN	112
ENFANCE MALTRAITÉE	119

SOCIAL

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Adresse.....3 Av. du Général de Gaulle 17700 SURGERES
Tél.....05.46.52.89.01
Mail.....accueil@cias-aunis-sud.fr

Horaires d'ouverture du CIAS :

Lundi	9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Mardi.....	9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Mercredi.....	9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Jeudi.....	9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Vendredi	9 h à 12 h et de 14 h à 16 h



COLLECTES DE SANG 2019 Salles des fêtes

AIGREFEUILLE

LUNDI	07 JANVIER	
LUNDI	04 MARS	
LUNDI	06 MAI	15H 00
LUNDI	01 JUILLET	19H 00
LUNDI	02 SEPTEMBRE	
LUNDI	28 OCTOBRE	

La JARRIE

LUNDI	28 JANVIER	
LUNDI	01 AVRIL	
LUNDI	27 MAI	15H 00
LUNDI	09 SEPTEMBRE	19H 00
LUNDI	02 DECEMBRE	

Association des Donneurs de Sang Bénévoles de
la Plaine d'Aunis ADSB-PA
✉ dondusangaunis@gmail.com

DÉCHETS

Horaires des 2 déchetteries les plus proches de VIRSON

Aigrefeuille d'Aunis

du 1^{er} octobre au 15 mars

Lundi, Jeudi, Vendredi :9h-12h30 / 14h-17h
Mardi : FERMÉE
Mercredi : 14h-17h
Samedi :9h-12h30 / 14h-18h

du 16 mars au 30 septembre

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vend, Sam :9h-12h30 / 14h-18h
Mardi : FERMÉE

Déchetterie : Le Thou

du 1^{er} octobre au 15 mars

Lundi au Vendredi :9h-12h30 / 14h-17h
Samedi :9h-12h30 / 14h-18h

du 16 mars au 30 septembre

Lundi au Samedi :9h-12h30 / 14h-18h

BAC JAUNE : SEULEMENT LES EMBALLAGES !



+35%

Avec les nouvelles consignes de tri, le tri a augmenté de 35%

25%

Mais étonnamment il reste encore 25% d'emballages dans nos ordures ménagères

20%

Et 20% d'ordures ménagères dans nos emballages

Pour avoir des bacs jaunes 100% recyclables il suffit de déposer tous les emballages et seulement les emballages

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



VERRE

Il est recyclable à l'infini... à condition d'être bien déposé dans la borne dédiée ! Il sera collecté et transporté en Charente pour fabriquer de nouvelles bouteilles.



JOUETS ET OUTILS EN PLASTIQUE

Tous les plastiques ne sont pas des emballages. Une seule question à se poser : « Est ce un emballage ? Oui alors je le trie ! Non alors il ne va pas dans le bac jaune ! »



LES ERREURS LES PLUS FREQUENTES

TEXTILE

Vêtements et chaussures doivent être déposés dans les bornes Le Relais. S'ils sont en bon état pensez aux boutiques solidaires.



ORDURES MENAGERES

Sacs noirs, produits d'hygiène, couches, restes alimentaires salissent les emballages, perturbent la chaîne de tri et rendent le recyclage impossible.



BOUTEILLES PLEINES

Elles sont trop lourdes pour être triées. Les emballages doivent être bien vidés mais pas rincés.




cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir



Retrouvez toutes les consignes de tri sur cyclad.org

Carte des zones



Vacances scolaires 2018-2019

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée scolaire 2018	Jour de reprise : lundi 3 septembre 2018		
Vacances de la Toussaint 2018	Fin des cours : samedi 20 octobre 2018 Jour de reprise : lundi 5 novembre 2018		
Vacances de Noël 2018	Fin des cours : samedi 22 décembre 2018 Jour de reprise : lundi 7 janvier 2019		
Vacances d'hiver 2019	Fin des cours : samedi 16 février 2019 Jour de reprise : lundi 4 mars 2019	Fin des cours : samedi 9 février 2019 Jour de reprise : lundi 25 février 2019	Fin des cours : samedi 23 février 2019 Jour de reprise : lundi 11 mars 2019
Vacances de printemps 2019	Fin des cours : samedi 13 avril 2019 Jour de reprise : lundi 29 avril 2019	Fin des cours : samedi 6 avril 2019 Jour de reprise : mardi 23 avril 2019	Fin des cours : samedi 20 avril 2019 Jour de reprise : lundi 6 mai 2019
Pont de l'Ascension 2019	Fin des cours : mercredi 29 mai 2019 Jour de reprise : lundi 3 juin 2019		
Grandes vacances 2019	Fin des cours : samedi 6 juillet 2019		

P.F. SECOURGEON

*Libre choix du lieu de séjour en chambre funéraire
Organisation complète des obsèques
Monuments - Caveaux*

14, rue Alfred de Vigny - **SURGÈRES**
26, rue d'Aunis - **AIGREFEUILLE**

Tél. 05 46 07 49 06

ENSEIGNEMENT / PÉRISCOLAIRE

Groupe scolaire
RPI Bouhet-Chambon-Virson
Ecole maternelle
(Petite section, Moyenne section, Grande section) : Virson
Adresse.....3 Place du Souvenir 17290 Virson
Nom de la directrice.....Mme JAHIER Emmy
Tél.....05.46.27.50.48

Ecole Primaire (Grande section, CP, CE1, CE2) : Bouhet
Adresse.....21, rue du Bief 17540 Bouhet
Nom de la directrice.....Mme DEMOUSSY Annelise
Tél.....05 46 68 20 74

Ecole Primaire (CE2, CM1, CM2) : Chambon
Adresse.....2 rue du Fief du Moulin 17290 Chambon
Nom de la directrice.....Mme CZAPLA-FORESTIER Marie
Tél.....05.46.07.54.52

Centre de Loisirs et de garderie
Garderie Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes (PAPJ)
Tél.....05.46.68.79.44
Centre de Loisirs O.M.A.J.E.
Adresse.....12 Groupe Scolaire 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
Tél.....05.46.35.07.43

Assistants Maternelles
BONDIA Emmanuelle.....05.46.09.94.03
GIRAUD Michelle.....05.46.66.17.01
SAVARIT Tiphaine.....06.99.52.10.46
GUERIN Céline.....06.30.82.13.64

TRESOR PUBLIC
Adresse.....2 avenue Saint Pierre - 17700 Surgères
Tél.....05.46.07.00.94

CLINIQUE VÉTÉRAIRE D'AIGREFEUILLE

BOSQUETS
Catherine DEBISCHOP
Docteur Vétérinaire

Patrick BOHLAY
Docteur Vétérinaire

Heures d'ouverture :
Lundi au Vendredi :
8h à 12h et de 14h à 19h
Samedi : 8h à 15h

Consultations sur rendez-vous
URGENCES ASSURÉES
Tél. : 05 46 35 50 87

18, rue des Écoles 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS

FICHE HORAIRE  **TRANSPORT À LA DEMANDE**

 **Nouvelle-Aquitaine**
La Région vous transporte

RENSEIGNEMENT ET RÉSERVATION AU
0 811 36 17 17 Service 0,06 € / min + prix appel
Réservation le veille avant 12h sauf dimanche et jours fériés.

transports.nouvelle-aquitaine.fr 

TAD		CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE DE SERVICE (à partir du 3 septembre 2018)				
Secteur	pour les habitants des communes suivantes :	Jours	Destination	Arrivée à	Départ à	Arrêts ou établissements de destination
CDCAUNIS SUD	Aigrefeuille d'Aunis, AnaisArdillères, Ballon, Bouhet, Breuil-la-Reorte, Chambon, Ciré-d'Aunis, Forges, Genouillé, Landrais, La Devisé, Le Thou, MarsaisPéré, Puyravault, Saint-Georges du Bois, Saint-Germain de Marencennes, Saint-Crépin, Saint-Mard, Saint-Pierre-d'Amilly, Saint-Saturnin-du-BoisSurgères, Virson, Vouhé	mardi	Surgères	9h30	12h	Surgères : Place de l'Europe Place du Château GareMairie Pôle Emploi Piscine Médiathèque Zone commerciale Place Brassens Maison médicale Aigrefeuille : Mairie Piscine Gare
		mercredi	Surgères et Aigrefeuille d'Aunis	14h	17h	

Bonne retraite Bérengère

Comme le dit Carlos dans sa chanson :

*« Je préfère manger à la cantine, avec les copains et les copines...
Au moins, je suis sûr de rigoler un bon coup...
Je préfère manger à la cantine... »*

Le 19 octobre 2018, Bérengère a fait son dernier service à la cantine. Pour l'occasion le Conseil municipal, les employés municipaux, les anciens collègues de Bérengère et les membres du bureau de l'Association des parents d'élèves étaient réunis pour le pot de départ à la retraite de Bérengère.

En effet, après 38 ans passés au service de la commune comme cantinière, Bérengère a fait valoir ses droits à la retraite.

Elle est rentrée au service de la commune le 1er août 1980. A cette période la cantine se trouvait à la place de la bibliothèque.

Durant ses 38 années de carrière, Bérengère a préparé environ 350000

repas. Je vous laisse imaginer le nombre de casseroles remuées, de sauces préparées, de vaisselle lavée et de tonnes de légumes à éplucher... toujours de bonne humeur, très rarement absente, toujours prête à rendre service et à se plier en quatre pour le plaisir des enfants.

En effet, seule à la cantine, Bérengère avait la charge des repas des enfants de l'école maternelle, de la préparation au nettoyage final. Les enfants étaient friands de sa cuisine.

Elle était toujours très attentionnée pour les grandes occasions qui ponctuent l'année scolaire : repas de Noël, Halloween, Pâques, pique-nique de fin d'année.

Elle avait le souci de la perfection dans son travail et le souci de satisfaire les enfants.

C'est une page qui se tourne et nous souhaitons à Bérengère de profiter pleinement de sa retraite bien méritée.

T.P.



Cantine

Depuis le 1^{er} novembre 2018, Bérengère est remplacée à la cantine par Mme Julie Bridonneau.



Julie connaît bien notre structure puisqu'elle était en contrat aidée sur la commune depuis un an. Elle a déjà travaillé à la cantine aux côtés de Bérengère.. Elle s'est très vite adaptée sur ce nouveau poste.

Julie n'a plus à faire la cuisine depuis la rentrée de septembre. En effet, la commune a fait appel à un prestataire externe pour la conception des repas.

La municipalité a choisi la société Restoria. Plusieurs critères ont guidé notre choix : les repas sont préparés chaque jour par de vrais cuisiniers, avec des produits de circuit court achetés directement auprès des

producteurs, de la viande labellisée et des fruits et légumes issus au maximum de l'agriculture biologique.



Restoria élabore des menus respectueux des saisons.

Dans leur cuisine centrale, chaque jour, des cuisiniers, pâtisseries, charcutiers préparent les repas, en respectant des recettes traditionnelles.

Tous les jours, un produit bio est proposé ainsi que 2 menus végétariens par mois. Les diététiciennes veillent à respecter la saisonnalité des fruits et des légumes lors de l'élaboration des menus.

Tout au long de l'année, Restoria propose des repas à thème, des animations et des repas spéciaux pour les fêtes calendaires.

Les enfants et les adultes qui mangent à la cantine sont visiblement satisfaits de ce nouveau mode de gestion du restaurant scolaire..

T.P.

À l'école maternelle



La rentrée sur Virson est synonyme de récolte des pommes et le rituel a pu se dérouler malgré le peu de pommes cette année. Cette première escapade hors école permet ensuite la réalisation de recettes

nous nous transformerons en chevaliers et princesses lors de notre visite du Château de Saint Jean d'Angle. Ne soyez pas étonnés si vous rentrez dans l'école, dinosaures, dieux Égyptiens, peintures rupestres, sculptures antiques... ornent les murs de l'école.

Murs qui ont été rénovés durant les vacances estivales, ainsi que les sanitaires de l'ancien bâtiment. Ces modifications ont participé aux changements de cette nouvelle année scolaire 2018-2019 : nouveaux horaires, nouvelle restauration, nouvelle circonscription pédagogique. En effet, il n'y a plus classe le mercredi et les cours débutent à 8h30 et se terminent à 16h. Les enfants ont une pause méridienne de 12h à 13h30 pendant laquelle ils ne mangent plus ce qui est préparé par la cantinière mais par un service de restauration qui livre les repas. Enfin, le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) est sous l'égide de la circonscription Aunis Atlantique Sud et non plus celle de Rochefort.

en classe mais aussi quelques activités de tri, d'arts visuels, de lectures d'histoires... On se régale chaque mois de septembre grâce au verger Virsonnais.

Quand on parle de se régaler, on remercie notre super cantinière Bérangère LIGNERON qui a bien mérité sa retraite après nous avoir préparé avec amour ses petits plats pour petits et grands... Merci pour ton investissement auprès des élèves, ton dynamisme et ton talent multi-tâches... Nous te souhaitons une retraite des plus agréables mais tu nous manqueras.....! Nous accueillons alors Julie BRIDONNEAU que nous connaissions déjà au sein des classes et qui prend la suite avec plaisir pour s'occuper de la cantine. Bienvenue !



Les assises de la maternelle de mars 2018 prônent la liaison école-familles. Sur Virson, nous expérimentons le fait d'ouvrir davantage les portes de l'école. C'est pourquoi nous proposons aux parents de venir passer une matinée dans la classe de leur enfant pour vivre leur quotidien. La mobilisation des parents est encore faible, mais nous ne désespérons pas que le lien école-familles se développe davantage, toujours dans un esprit de bienveillance envers chaque partenaire.

Emy, la Directrice

Noël est arrivé à grands pas et nous avons reçu le Père Noël avec chansons de circonstance et goûter préparé par tous les élèves. Sur ce même thème de fin d'année, la mairie de Virson a financé un spectacle «Noël à la ferme» présenté par la compagnie Petit Théâtre Popularem, où marionnettes et décors faisaient pétiller les yeux des plus petits.

Le prochain rendez-vous de l'école, c'est pour fêter le carnaval, le vendredi 5 avril à 14h45. Venez nombreux et déguisés ! Nous cherchons toujours un musicien qui accompagnerait le cortège.. ce serait formidable...

Outre ces rendez-vous annuels, l'école met en place certaines activités pédagogiques, des sorties et son spectacle de fin d'année sur le thème «Voyage dans le temps». Nous faisons en sorte de partir vers les tumulus de Bougon pour se mettre dans la peau d'hommes préhistoriques ou



Information scolaire

Le 14 décembre 2018, comme chaque année, la municipalité de Virson a offert un spectacle de Noël aux enfants de l'école maternelle. Cette année, le spectacle de marionnettes « Noël à la ferme » de la compagnie Petit Théâtre Popularem a émerveillé les enfants. Ils ont certainement eu beaucoup de choses à raconter à leurs parents en rentrant le soir.

Pour la commune, le coût d'un élève :

- scolarisé à Bouhet est de 974,57€
- scolarisé à Chambon est de 797,04€
- scolarisé à Virson est de 1767,20€

La différence de coût provient du fait que, pour l'école de Virson, chaque classe est dotée d'une ATSEM pour aider chaque enseignant.

Le coût moyen d'un élève scolarisé sur le RPI Bouhet-Chambon-Virson est donc de 1136,57.

T.P.

Nouvelle année scolaire AP3E

L'AP3E est l'association des parents d'élèves des écoles de Virson-Bouhet-Chambon. Elle organise et anime au profit des trois écoles des manifestations et activités afin de favoriser les conditions d'apprentissage et l'épanouissement des élèves.



L'assemblée générale qui s'est tenue le 25 septembre dernier a été l'occasion de présenter le bilan de l'année scolaire 2017-2018 :

Les activités menées :

- Vente de jus de pommes naturel et livraison à Bouhet en Novembre 2017
- Bourse de l'enfance à Chambon en Novembre 2017
- Boum des élèves à Chambon début Décembre 2017
- Buvette du marché de Noël organisé par l'école de Bouhet en Décembre 2017
- Envoi d'un colis d'outils d'écriture usagés (stylos, feutres, fluos... : Points de collecte en continu durant l'année à la Mairie et à l'école)
- Vente de galettes des rois en Janvier 2018
- Loto à Chambon en Février 2018
- Buvette de l'après-midi récréatif proposé par la municipalité de Virson en Avril 2018
- Enquête policière à Bouhet en Mai 2018
- Kermesse de la fête des écoles à Virson en Juin 2018.

Les bénéfices réalisés à l'occasion de ces événements ont permis à l'association de verser 6210€ de subventions aux écoles, soit le financement de la totalité des projets soumis par les 3 écoles :

- pour l'école de Virson : visite de l'Aquarium, achat de jeux de récréation ;
- pour l'école de Bouhet : festival Aix Libris à l'île d'Aix, Paléosite, Futuroscope ;
- pour l'école de Chambon : séjour à vélo à l'île de Ré, Château de la Roche-Courbon, musée Bernard d'Agesci, Paléosite.

Pour l'année scolaire 2018-2019, l'association proposera les événements suivants :

- 22 Septembre : 1ère marche gourmande
- 13 octobre Vente de jus de pomme naturel
- 18 novembre : Bourse de l'enfance à la salle des fêtes de Chambon
- 30 novembre : Boum des élèves à la salle des fêtes de Chambon
- 14 décembre : buvette du marché de Noël de l'école de Bouhet
- Janvier : vente de galette des rois
- Février/Mars : tombola
- Avril/Mai : après-midi récréatif avec jeux

de société, escape-game et ateliers créatifs à la salle des fêtes de Chambon

- 29 Juin : restauration et kermesse de la fête des écoles à Chambon.
- Et bien évidemment nous poursuivons la collecte des outils d'écriture usagés.

Ceux déjà réalisés ont été un succès :

- La marche, qui affichait « complet », fut l'occasion pour certains de découvrir des lieux ou chemins méconnus à Chambon ; l'association remercie les marcheurs pour les nombreux retours positifs qui nous ont été transmis.
- Cette année, toutes les commandes de jus de pommes ont pu être honorées (plus de 1300 litres) et nous proposerons d'autres ventes au cours de l'année.
- La bourse de l'enfance a également affichée complet, avec 80 tables réservées.

Nous vous attendons nombreux au cours des prochains événements organisés par l'AP3E.

N'hésitez pas à venir consulter notre site www.ap3ecoles.wix.com/ap3e et à nous contacter : ap3ecoles.wix.com/ap3e

Les parents d'élèves peuvent également rejoindre notre groupe (fermé) sur Facebook : AP3E Bouhet-Chambon-Virson

Martine Hauray
Présidente AP3E



Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes



Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes est une association de parents, loi 1901, agréée association d'éducation populaire. Elle vise à inciter, soutenir et coordonner

les projets avec et pour les enfants, les jeunes et les familles.

A travers son projet l'association veut « CONCEVOIR DES LIEUX ET DES TEMPS QUI PERMETTENT DE REpondre AUX BESOINS DES ENFANTS, DES JEUNES ET DES FAMILLES ». Elle intervient sur les territoires du SIVOM de la plaine d'Aunis et de la CDC Aunis Sud, dans un principe de complémentarité éducative.

ENFANCE

4 accueils collectifs de mineurs déclarés auprès de la DDCS et de la PMI, qui accueillent les enfants de 3 à 12 ans :

- « Les p'tits loups » à Virson (périscolaire matin et soir),
- « Léz'artist » à Saint-Médard d'Aunis (mercredi),
- « Les p'tites marmottes » (périscolaire matin, soir et mercredi)
- « Les p'tites grenouilles » à Vérines (périscolaire matin, soir, mercredi et vacances scolaires),



Les activités proposées sont diversifiées et visent à proposer aux enfants sur l'année un parcours éducatif complémentaire au temps scolaire (engagement dans la charte qualité du plan mercredi).

Chaque accueil établit un programme d'activités par période diffusé aux familles et téléchargeable sur le site internet.

Des projets communs à tous les accueils sont définis avec l'intégralité des équipes :

- Concours de... (déguisements, graine de talent, un goûter presque parfait, etc...), concours ludiques entre les accueils qui visent à engager les enfants de chaque accueil dans un projet porté par le collectif,
- La valise aux jeux... valise constituée de jeux de société empruntables par les familles, qui tourne sur les différents accueils,
- Pause café... un moment d'échange et de convivialité, à partager en famille et entre familles, qui s'organise autour d'espaces d'ateliers et de jeux (atelier cuisine, atelier fabrique bio, top chef, jeux collectifs, etc...).

JEUNESSE

2 accueils collectifs de mineurs déclarés auprès de la DDCS qui accueillent les jeunes de 11 à 17 ans (local jeunes de La Jarrie et local jeunes de Le Thou). **Le pôle jeunesse de l'association organise des activités, des projets, des actions, etc... avec et pour les jeunes :**

- Le mercredi, le vendredi soir et le samedi en période scolaires,
- Du lundi au vendredi durant les vacances scolaires.



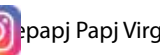
Pour animer le secteur jeunesse, l'équipe pédagogique a créé un outil, « l'Arbre à palabre », qui permet aux jeunes de s'exprimer et de s'impliquer dans le montage des projets.

Les programmes d'activités sont établis par période, diffusés aux jeunes et téléchargeable sur le site internet.

Les animateurs interviennent également dans les collèges de La Jarrie, Aigrefeuille et Dompierre pour l'animation d'ateliers durant la pause méridienne et d'actions de prévention et de citoyenneté : 13-18 questions de justice, Festi'prev, formation des délégués, semaine de la sécurité routière.

Le pôle jeunesse est labellisé par la CAF « structure d'accompagnement de projet de jeunes » et « Promeneurs du Net » (animateur de rue numérique qui écoute, informe, accompagne, conseille et prévient).

Permanences sur les réseaux :



EN FAMILLE

L'association propose différentes actions tout au long de l'année à destination de l'ensemble des familles du territoire (adhérentes et non-adhérentes) :

- Des sorties,
- Des animations en journée ou en soirée (spectacle, soirée jeux, journée P'tits bonheurs en famille, etc...)
- Des ateliers autour du Numérique (ateliers partagés enfants/parents dans une démarche d'éducation au numérique), ainsi qu'un espace ressources et échanges : groupe Facebook « Café Parents vs Numérique »,
- PAPJeux, un espace d'emprunt de jeux ouvert le mardi (tous les 15 jours) de 16h30 à 19h.

L'association est labellisée Espace de vie sociale par la CAF pour ses actions qui concourent à la politique d'animation de la vie sociale des familles et des habitants.

Pour suivre l'actualité de l'association et les activités de vos enfants :



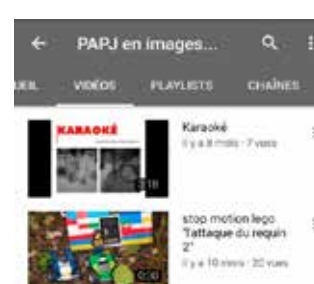
<http://www.papj.fr/>



<http://www.facebook.com/associationpapj/>



<http://www.youtube.com/PAPJ en images>



Siège social : ZI des Grands Champs - 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS - **Tel.** 05.46.01.97.69 - **Email :** contact@papj.fr

Association loi 1901 déclarée le 17 mars 1998 - SIREN 418 773 925 - APE 9329Z

VIRSON S'ANIME

Vide-greniers 3 juin 2018



Comme tout le monde l'a sûrement remarqué, nous avons eu un printemps absolument affreux côté météo et notre vide-greniers prévu le 8 avril a dû être annulé : Date reportée au 3 juin

Beaucoup d'exposants et de chineurs comme d'habitude.
 Mais bien sûr, la pluie est venue gâcher cette journée.
 A 14 heures, une grosse averse est arrivée qui a duré une bonne heure.
 Quelques exposants ont commencé à remballer, puis d'autres ont suivi pour n'en rester qu'une dizaine sur la plaine de jeux, courageux et téméraires !
 Malgré tout, le stand frites/saucisses a fait le plein à l'heure du déjeuner.
 Rendez-vous au printemps prochain pour la prochaine édition.

C.C.

Pas de pommes au verger
 mais des pommes dans
 nos assiettes pour le
 traditionnel repas
 sur le thème de
 la pomme bien sûr !

REPAS AUTOUR

des

Pour cette soirée conviviale et
 chaleureuse entre amis,
 entre voisins,
 on prend un verre, on discute
 puis on passe à table.
 On se régale,
 on savoure !

SAMEDI
 17 NOVEMBRE 2018
 à la
 salle des fêtes

Cake aux boudins et pommes
 Filet mignon et sa garniture
 Fromages
 Tarte Grand-mère
 Café



Les ventres sont pleins mais on ne peut résister à la succulente tarte grand-mère à l'ancienne !
 Tout y est pour passer un agréable moment.

C.C.

Si vous désirez acheter des bouteilles de jus de pommes,
 il est à 1,30 le litre. Info : 05 46 35 47 03



de la part de l'association
VIRSON S'ANIME

Les Archers Virsonnais



Pour la saison 2019, la compagnie a décidé de rajouter le logo du club qui pourtant avait bien vieilli puisque nous avons fêté dernièrement son 35^{ème} anniversaire.

Nous gardons un bon groupe motivé, nous sommes 35 licenciés avec un peu moins de jeunes ; car la salle devait être démolie, faisant perdre la proximité du lieu pour l'entraînement,

avec un repli éventuel sur la Jarrie.

Pour l'année 2018, le bon fonctionnement et la bonne ambiance qui règne au sein du club, nous a permis d'organiser plusieurs manifestations sur l'année à Virson.

Un concours nature dans le bois de st Vincent, qualificatif pour le championnat de France et support du championnat départemental 2018 ou nous avons réuni 51 participants venant de toute la région Aquitaine.

Un concours 3D (animaux en mousse) dans les mottes, en bas de la plaine de jeux, qualificatif au championnat de France, sur 2 jours, ou 91 archers se sont affrontés dans une très bonne ambiance et venant de toutes les régions de France.

Un concours jeunes(amical sur cibles papier) qui a eu lieu sur le stade de Anais pour des raisons de sécurité et prêté gracieusement par la mairie, que nous remercions, les 21 archers de moins de 14 ans ont réalisé des scores honorables malgré le vent et la chaleur.

La marche semi-nocturne a réuni 216 participants très satisfaits du parcours et de l'organisation, malgré l'alerte météo vigilance orage.



Malgré tout, nous ne pouvons constater encore une fois que nos cibles extérieures ont subies de grosses dégradations, faites par des individus qui se plaisent à détruire et vandaliser par actes gratuits. La compagnie a porté plainte à la gendarmerie de Surgères.

Pour la saison 2019, la compagnie des archers est composée de :

- 2 entraîneurs pour jeunes et adultes diplômés FFTA

- 3 co entraîneurs

- 2 arbitres officiels FFTA

- 1 arbitre jeune en formation

Vu le succès de nos différentes manifestations en 2018, nous repartons pour cette saison avec :

- 1 concours nature le 28 avril 2019

- 1 concours jeunes le 22 juin

- la marche gourmande semi-nocturne le 08 juin

- le concours 3D le 20/21 juillet

La salle restant à notre disposition, les entraînements seront :

- Le mercredi pour les jeunes de 16h à 18h et les adultes de 18h30 à 20h.

- Le samedi pour les jeunes de 10h30 à 12h.

- Le samedi après-midi à 14h30 au bois de st Vincent (hors battue de chasse)

Si vous souhaitez découvrir le tir à l'arc, n'hésitez pas à venir aux heures d'entraînement ou contacter : Jacky Tourneur au n° 06 30 53 70 89.

Bonne année 2019 à tous.

Les archers Virsonnais

ACCA Virson

Lors de la dernière assemblée générale du 20 Juin 2018, il n'y a pas eu de changement au sein des membres du conseil d'administration. Cette année encore, l'ACCA se porte bien en conservant ses quarante adhérents.

Des anciens nous quittent mais des jeunes nous rejoignent pour contribuer à faire vivre une faune et une flore souvent malmenée, entre autres par les aléas climatiques qui nous ont touchés cet été.

Sans notre association, beaucoup d'animaux n'auraient pas survécu à cette période de sécheresse qui a duré plusieurs mois. Pour ce qui est de la nourriture ils savent en trouver mais sans eau c'est très compliqué. Dire qu'il faut protéger la nature c'est bien mais y contribuer c'est mieux.

Après avoir fabriqué plusieurs points d'eau supplémentaires en complément des 25 points existants, ils ont été alimentés cet été sur la commune, pour certains toutes les semaines et pour d'autres tous

les 15 jours. Au total, plus de 6 m³ d'eau ont été transportés en bidons de 20 litres, de 60 litres ou en big-bag de 700 litres pour les points d'eau les plus importants. Merci à tous ceux qui y ont participé.

L'Association Communale de Chasse Agréé de VIRSON vous présente leurs meilleurs vœux pour 2019.

ACCA de Virson
Jean Louis SENARD



Composition du conseil d'administration

Président, Jean Louis Senard

Vice-président, Cyril Madec

Trésorier, Patrice Tourneur-Chapitreau

Secrétaire, Damien Franchet

Membres : Bernard Contant,

Patrice Auboin.

Coordonnés

jeanlouis.senard@orange.fr

Tel : 06 52 23 04 20

Mon Instant Détente

EN 2018

- Séances collectives à Virson :
Mardi 19h, mercredi 10h, mercredi 19h
- 13 avril 2018 projection du film de Julien Péron à la salle des fêtes de Virson « **C'est quoi le bonheur pour vous ?** » Moment convivial, partagé autour de la notion du bonheur



EN 2019

L'association vous propose toujours :

Sophro-relaxation simple et accessible à tous et toutes. Relâchement des tensions, respirations, visualisations, pour votre bien être. Une première séance découverte est gratuite et sans engagement. Toujours les séances collectives à Virson aux mêmes horaires.

Nouveauté 2019 :

pour ceux et celles qui ne peuvent ou ne veulent pas venir chaque semaine, des samedis seront organisés ponctuellement pour vous permettre de devenir acteur de votre bien être. N'hésitez pas à vous renseigner !

Contact et animation :
Maryvonne BRUNET
06 72 89 06 94



Les petites mains virsonnaises

L'Association de loisirs créatifs est ouverte à tous et toutes. Elle se réunit chaque jeudi après-midi de 14 h à 17 h 30, à la salle des associations.

Si vous voulez apprendre une spécialité, le tricot, le crochet, le serviettage, les cartes 3 D, la couture, rejoignez-nous.

Pour tout contact,

vous pouvez nous joindre au 06 28 07 69 65 ou par mail : virsonnaise@free.fr
Comme chaque année, l'exposition-vente de nos créations a lieu le 2^{ème} samedi de décembre. L'Exposition remporte toujours un vif succès. Remerciement au public d'être venu nombreux, et remerciement à la commune pour la salle d'exposition. Nous avons une pensée pour notre amie Pierrette Beau, qui est maintenant en maison de retraite.

La Présidente : Annie GASPARD



Les croqueurs de pommes



L'association a été créée en 2003 par son président fondateur, Robert Gautronneau de la commune de Anais. Le siège sociale est toujours à anais.

Elle couvre tout le département de la charente maritime. Depuis cette date l'association a développé une croissance importante car cette année nous atteignons les 180 adhérents.

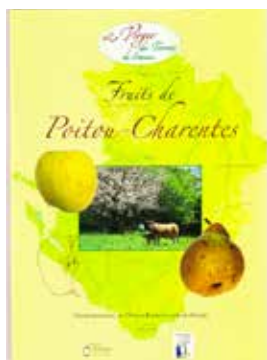
Qui sont ils : des amateurs jardiniers possédant quelques arbres fruitiers, des amateurs avertis avec un véritable verger, des convaincus de la sauvegarde de la

biodiversité fruitière, mais aussi des communes qui mettent en place des vergers communaux comme votre commune.

Les croqueurs de pommes ne sont pas des gros producteurs de fruits, ils sont principalement des collectionneurs de variétés dites anciennes, aux goûts et aux saveurs d'antan. Celles qui parfument le grenier pendant l'hiver, ou qui embaument la cuisine lorsque la tarte cuit dans le four.

Leurs convictions les ont conduit à rechercher, à identifier, à multiplier, à partager la variété retrouvée dans une haie, dans les jardins, ou conservée précieusement chez un particulier.

Ce travail a demandé 10 années à Robert Gautronneau, aidé par quelques croqueurs pour publier « le cahier régional Poitou Charentes » qui permet d'officialiser l'identité des variétés locales. La reinette de la Rochelle, La pomme glace, la reinette de Saintonge, la reinette de Parthenay, etc..., mais aussi quelques poires : Poire de Saintonge, Longuet, etc apparaissent maintenant en bonne place dans les collections nationales. Pour ceux qui n'ont pas eu ce cahier vous pouvez le consulter en mairie, ou encore mieux l'acquérir auprès de Robert.



Pour aider les adhérents dans la conduite de leur verger, l'association dispense des formations sur la taille des arbres, les soins, le greffage. Elle fournit des portes greffes et des greffons. Elle organise des sorties techniques.

Consulter notre site : www.croqueurs-de-pommes.asso.fr

L'importance parfois des récoltes nous a amené à investir dans un

atelier mobile pour fabriquer le jus de fruits. Après une formation les adhérents utilisent librement l'équipement, bien souvent en se regroupant pour utiliser pleinement le matériel et partager un peu de convivialité. Nous réalisons des journées de découvertes dans les écoles, les centres de loisirs, ce qui permet à nos jeunes de découvrir la technique de fabrication du vrai jus de pommes.

L'association dépend de l'association nationale, ce qui nous permet de partager au-delà de la charente maritime nos produits, et de présenter notre département.

Comme les autres années, nous interviendrons sur votre verger, pour poursuivre la formation des arbres planter il y a quelques années.

Nous espérons vous y rencontrer nombreux.

Guy JOUINOT Président

3 place de la Mairie - 17170 Courçon - contact@croqueurs-pommes-17.fr

Démonstration de taille des pommiers au verger communal avec l'Association des Croqueurs de Pommes. Tous les Virsonnais intéressés sont invités à y participer. ▼



Le chalet des bois de St Vincent

Vous avez certainement aperçu, au détour d'une balade sur les chemins de notre belle commune, une maisonnette posée au beau milieu d'un champ, dans les bois de St Vincent. Les anciens l'appellent « le Chalet ».

Après quelques recherches et l'écoute de nos aïeux, nous savons qu'en effet, cette petite maison de 16 m², servait de relais de chasse à un riche propriétaire, originaire du Bois de l'Encens mais qui habitait sur la commune de Breuil-Magné.

L'année de sa construction nous est malheureusement inconnue encore*, mais on dit qu'elle se trouvait, à l'origine, au milieu d'un bois, traversé par quatre chemins pédestres correspondant et orientés selon les quatre points cardinaux. Le chalet était situé au centre exact de ces quatre voies.

Puis, peu à peu, le bois a disparu pour laisser la place à un champ cultivé.

Mais la tempête de 1999 a presque eu raison de cette petite maison. Un des vieux chêne qui l'entourait encore est tombé, endommageant gravement sa toiture. Elle est restée ainsi, à l'abandon et en piteux état jusqu'en 2013, date à laquelle Monsieur Minaud, propriétaire de la parcelle à cette époque, décide de nous vendre le terrain et le chalet.

Il nous tenait à cœur, à Muriel et à moi, après cette acquisition, de restaurer enfin ce petit bout de patrimoine communal.

L'idée fait son chemin et en 2015, grâce aux encouragements de beaucoup d'anciens, des voisins, de la famille, nous nous décidons à lancer les travaux de restauration.

Nous avons d'abord enlevé le lierre qui envahissait tout, retiré chaque morceau de bois pour reconstituer au sol la charpente d'origine, déblayé les gravats tombés dans la cave puisque même le plancher n'avait pas résisté aux intempéries répétées faute de toiture.

Après deux ans de travaux acharnés et surtout grâce à une solidarité familiale, dans un premier temps, la charpente, relativement ouvragée, a été refaite à l'identique par mon oncle et mon cousin, menuisiers de métier. L'aide de la famille et des amis nous a été précieuse pour rebâtir aussi les murs de briques rouges, assez caractéristiques de cette construction, puis les pierres de taille des coins, le plancher ourdi (que nous avons refait en béton pour une question de facilité !), et enfin avec l'aide des voisins et d'une association nous avons planté et arboré de nouveau, autour de ce petit chalet.

Depuis la restauration, même si elle n'est pas encore achevée en totalité car la porte et la fenêtre restent à changer et la margelle du puits à remonter, beaucoup de nos aînés nous en racontent toujours les anecdotes du temps passé.

Ma grand-mère aimait à me raconter les bals organisés, un peu en cachette, autour du chalet durant la dernière guerre. On y mettait aussi quelques betteraves à la cave qui servaient à piéger les lapins. Certains autres se souviennent encore avoir allumé un feu dans sa cheminée pour se réchauffer d'une journée de chasse hivernale,....

Mais les murs en plâtre resteront à coup sûr nos meilleurs éléments de mémoire : des croix gammées, symbole du passage des allemands en cette demeure, mais aussi et surtout bon nombre de dates et de prénoms gravés, entourés ou non d'un cœur, prouvent que le chalet devait être un lieu de rendez-vous galants de jeunes amoureux, sans doute âgés aujourd'hui de près de 95 ans !

Sachez donc, chers habitants de notre commune de Virson ou des communes avoisinantes, que nous serions heureux de vous présenter ce joli chalet en partie restauré lors des prochaines journées du patrimoine en septembre 2019.

Vincent PENON

* Nous n'arrivons pas à trouver l'année de construction ! Nous avons positionné une pierre de taille au-dessus de la porte qui n'attend que d'être gravée de celle-ci ... Toutes aides ou informations sont donc les bienvenues !

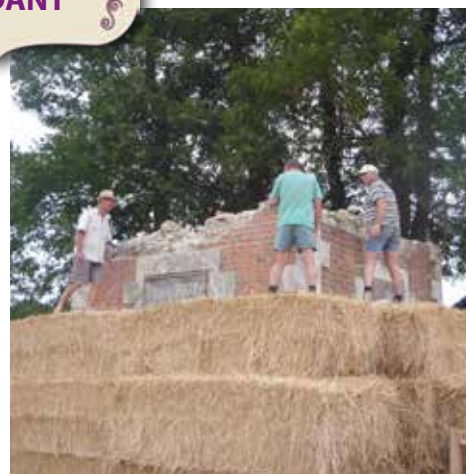


AVANT





PENDANT



APRÈS



11 novembre 2018

Pour la commémoration du Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, le monument aux morts était paré aux couleurs de la République. L'hommage a été rendu aux enfants de Virson morts pour la France lors de la guerre 14-18 :

Pour la circonstance, la chorale d'Aigrefeuille dirigée par Monsieur Dubois a entonné plusieurs chants de l'époque de la Grande Guerre 14-18. Ainsi, la cérémonie a pris une dimension particulière.

A 11 heures précises, la cloche de l'église Notre-Dame endormie depuis longtemps, a repris du service. Elle s'est mise à sonner à toute volée comme elle l'avait fait le 11 novembre 1918 à la même heure.

T.P.



Commémoration au Château des Granges

En 2017, l'Amicale des Anciens zouaves du Sud-Ouest n'avait pas été en mesure d'organiser la cérémonie de commémoration de la mort des quatre zouaves au Château des Granges le 8 février 1945. En effet, les membres de l'amicale qui avaient une vingtaine d'année en 1945 ont tous aujourd'hui un âge avancé.

Le Président de l'Amicale, Mr Chauveau, a proposé de passer le relais à la commune pour l'organisation de la cérémonie. Dans un souci de devoir de mémoire, en accord avec le Conseil Municipal, c'est tout naturellement que j'ai accepté cette proposition.

Après avoir passé une convention avec la famille Briaud, il a été convenu que la cérémonie aurait lieu tous les ans, le premier dimanche de février. Ainsi, le 4 février 2018, la mairie de Virson organisait sa première

commémoration au Château des Granges. Pour cette occasion, ce ne sont pas moins de 15 porte-drapeaux qui étaient présents pour honorer les anciens Zouaves.

Après le dépôt de gerbes au pied de la stèle, un hommage a été rendu aux quatre soldats tombés en ce lieu.

Monsieur le Président Chauveau et les anciens zouaves, étaient rassurés de voir que leurs camarades tombés au Château des Granges ne seraient pas oubliés.

Un moment de convivialité et de partage a conclu la cérémonie au Château des Granges.

T.P.



Anciens combattants d'Algérie

En fonction de votre date de naissance, vous êtes susceptibles d'avoir été appelé en Algérie après la déclaration d'indépendance. Cet article peut vous permettre de faire valoir vos droits.



Pendant des années la FNACA s'est battu pour obtenir la carte du combattant pour tous ceux qui sont allés en Algérie y compris après le 19 mars 1962. Cette bataille vient de payer, puisque le gouvernement vient de décider l'attribution de la carte du combattant à tous ceux qui ont séjourné 120 jours sur le sol algérien entre le 1^{er} juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964.

La carte du combattant c'est :

- la retraite du combattant (750 € par an non imposables)
- la demi-part supplémentaire A.C pour le calcul de l'impôt sur le revenu
- l'ouverture des droits au niveau de l'ONAC

Si vous êtes concernés, prenez contact avec l'un des responsables (Serge Lamoureux 05 46 68 21 61/ Jocelyne Terrien 05.46 35 51 85/André Quéré 05 46 35 55 14) ou allez à leur rencontre lors des permanences le deuxième mardi du mois salle Agrifolium à Agrefeuille du mois d'octobre au mois de mars.

Message de la FNACA

Le 19 mars 1962

Le cessez-le-feu du 19 mars 1962, marquait la fin d'une guerre qui n'en portait pas le nom. Malgré ce cessez-le-feu qui était censé mettre un

terme à la guerre d'Algérie, il y eut encore d'affreux combats qui firent de nombreuses victimes dans les deux camps.

De 1954 à 1962, plus de deux millions d'hommes ont servi sous les drapeaux. vingt-cinq mille français y ont laissé la vie. Ce conflit a fait aussi de nombreuses victimes civiles, de toutes origines et de toutes confessions.

Le 19 mars 2018, les anciens combattants d'Algérie sont venus commémorer le cessez le feu du 19 mars 1962 devant le monument aux morts de Virson. Un hommage a été rendu aux soldats, ainsi qu'à toutes celles et à tous ceux qui ont souffert, personnellement ou à travers leurs proches, des violences, des massacres et des disparitions.



T.P.

A votre service

Artisans de Virson

MOUGON Stéphane <i>Electricien</i>	20, levée de Tesson	05 46 68 81 82 06 13 75 83 66
IDELEC <i>Electricien</i>	6, chemin de Forges les Haies	05 46 67 26 48 06 30 42 47 73
LIGNERON Emmanuel <i>Menuisier</i>	6, chemin de l'Avenir les Roulières	06 73 62 25 67
DUFAU Michel <i>Peintre</i>	2, chemin des Mottes le Bois de l'Encens	05 46 35 47 22 06 50 20 60 15
FRANCKOWIAK Pierre <i>Peintre décorateur</i>	13, chemin de Maillezais le Bois de l'Encens	06 78 51 30 70 pierre@id17.com www.id17.com

Infirmière

Le François Aurore <i>Infirmière Libérale Diplômée d'Etat</i> <i>Soins à domicile ou au cabinet sur RDV</i>	7, rue Auguste Gouineau	06 62 38 28 84
--	-------------------------	----------------



Dates à retenir pour 2019

2 et 3 février

Exposition de peinture (club de peinture)

3 février

Cérémonie de commémoration au Château des Granges

9 mars

Démonstration de taille des pommiers à 9h30. (Croqueurs de pommes)

7 avril

Vide-grenier (Virson s'Anime)

13 avril

Anima'Jeux

8 mai

Commémoration victoire 1945

8 juin

Marche nocturne (Club des Archers)

22 juin

Fête de la Saint Jean

29 juin

Fête des écoles à Chambon

14 juillet

Apéritif Républicain et Pique-nique sur la Plaine de Jeux

Mi-septembre

Cueillette des pommes (Virson s'Anime)

11 novembre

Cérémonie de commémoration de l'armistice 1918

Mi-novembre

Repas d'automne (Virson s'Anime)

23 novembre

Repas des aînés

7 décembre

Expo vente de Noël (Les Petites Mains Virsonnaises)

14 décembre

Concert dans l'église

Mutuelle
de Poitiers
Assurances

COUYADE FORESTIER

Assurance
Professionnels et Particuliers



Agriculteurs - Artisans
Commerçants - Particuliers
Fonctionnaires

05 46 35 50 77

bertrand.couyade@mutuelledepoitiers.fr
4 place République AIGREFEUILLE
ORIAS 07 007 425 WWW.ORIAS.FR

UN DÉPLACEMENT,
UNE COURSE,
UNE SORTIE FAMILIALE

RN TRANSPORT
S'OCCUPE
DE VOUS...



Nina RODIER
17290 CHAMBON

TRANSPORT DE PERSONNES
À MOBILITÉ RÉDUITE
03 47 46 11 33

Email: nina@rn-transport.com



Conseils-Informations
COMMUNICATIONS TERRITORIALES



Régie publicitaire au service des
communautés territoriales

**BULLETINS, AGENDAS,
PLANS, GUIDES,**

...

www.conseil-information.com
05 57 94 99 10

P.F. SECOURGEON

Libre choix du lieu de séjour en chambre funéraire
Organisation complète des obsèques
Moments - Caveaux

14, rue Alfred de Vigny - SURGÈRES
26, rue d'Aunis - AIGREFEUILLE

Tél. 05 46 07 49 06

CLINIQUE VÉTÉRAIRE D'AIGREFEUILLE

LES BOSQUETS



Catherine DEBISCHOP
Docteur Vétérinaire

Patrick BOHLAY
Docteur Vétérinaire

18, rue des Écoles 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS

Heures d'ouverture :
Lundi au Vendredi :
8h à 12h et de 14h à 19h
Samedi : 8h à 15h

Consultations sur rendez-vous

URGENCES ASSURÉES

Tél. : 05 46 35 50 87



Cartes de visite,
flyers, affiches,
brochures, livres
tampons, gravure

LIVRAISON EN 24 / 48H

print **33**
IMPRIMERIE

05 57 94 99 10 - www.print33.fr